



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 17 mai 2017

LA LPO ACCUEILLE AVEC SATISFACTION L'ARRIVEE DE NICOLAS HULOT A LA TETE DU MINISTERE EN CHARGE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La nomination de Nicolas Hulot, à la tête du Ministère en charge de la Transition écologique et solidaire est un signal positif adressé à la communauté scientifique, aux associations de protection de la nature et à toutes les françaises et tous les français déjà conscients du défi majeur que représente la nécessaire transition écologique.

Pour Allain Bougrain Dubourg, « *Nicolas Hulot est un homme convaincu et convaincant, non seulement des enjeux environnementaux (eau, air, déchets...) mais également -et ce n'est pas si courant- des questions essentielles en matière de protection de la biodiversité. Il a contribué à ce que la COP 21 sur le climat englobe les enjeux écologiques. Il est sans nul doute l'un de ceux qui peut le mieux nous inviter à changer notre rapport au vivant, tout en tenant davantage compte de la sensibilité animale* ».

Tous les ministères devront être mobilisés, et en particulier celui de l'Agriculture qui concentre une grande partie des problèmes de dégradation des milieux et des espèces, et donc des solutions pour inverser l'érosion catastrophique des dernières années. La transition agricole doit être inscrite en priorité à l'agenda du gouvernement français puisque les réflexions sur l'élaboration de la future Pac sont d'ores et déjà engagées. Par ailleurs, plus que jamais, les liens entre santé, consommation et environnement devront être renforcés.

L'un des grands enjeux de ce quinquennat sera, ici comme ailleurs, la réforme de la gouvernance. Sous l'impulsion du premier « Grenelle » il y a 10 ans déjà, les acteurs de l'environnement ont ouvert leur porte à tous les acteurs socio-économiques. Mais tous les acteurs socio-économiques n'ont pas ouvert leur porte aux acteurs environnementaux, loin s'en faut. D'autre part, les lobbies agricoles, cynégétiques ou de l'industrie chimique pour ne citer qu'eux, n'ont jamais été aussi résolus et actifs. La LPO espère notamment que les prochaines législatives permettront de freiner cette emprise jusqu'au sein du Parlement français qui a par exemple contribué à freiner l'ambition de la nouvelle loi en faveur de la biodiversité votée en 2016.

Le travail à venir est considérable, pour ce ministère, l'ensemble du gouvernement comme pour la société civile.

Les 6 indicateurs sur la biodiversité du dernier rapport de 2016 au Parlement de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable sont au rouge :

- 73 % des habitats naturels prioritaires au niveau européen sont en état défavorable inadéquat et mauvais (2007-2012) ;
- 32 % des espèces évaluées sont menacées (2015) ;
- 51 601 km² ont déjà été artificialisés, avec une moyenne de + 1,36 % par an entre 2006 et 2015 ;
- La consommation de produits phytosanitaires a crû de 12 % en 2012-2014 par rapport à 2009-2011 ;
- 11 % seulement des stations de suivi des récifs coralliens en outre-mer français présentent un recouvrement en corail vivant en augmentation, contre 36 % en diminution (2015).

Les derniers indicateurs de l'Observatoire National de la Biodiversité témoignent eux aussi d'une érosion continue de notre patrimoine naturel :

- 50 % des zones humides ne sont pas en état satisfaisant ;
- 57 % des eaux de surface ne sont pas de bonne ou de très bonne qualité ;
- 78 % des habitats d'intérêt communautaire sous responsabilité française n'ont pas évolué vers un état de conservation satisfaisant entre 2007 et 2012 ;
- 10 % des surfaces toujours en herbe ont été perdues en métropole entre 2000 et 2013 ;
- L'abondance des oiseaux communs spécialistes a chuté de 23 % en métropole entre 1989 et 2015 ;
- L'abondance des chauves-souris a chuté de 46 % en métropole entre 2006 et 2014.

Et la situation ne cesse de se dégrader : de 79 espèces d'oiseaux en 2011, nous sommes passés à 90 espèces menacées aujourd'hui, dont 77 ne sont présentes qu'en Outre-mer. Elles pourraient s'éteindre si rien n'est entrepris pour les sauvegarder dans les années à venir. 37 espèces menacées sont endémiques, ce qui signifie que notre responsabilité pour les préserver est entière ! A ce jour, les mesures de conservation ambitieuses pour sauvegarder leurs habitats manquent cruellement et seule une minorité de ces espèces bénéficie de plans d'action.

La France détient une responsabilité mondiale au regard de son patrimoine naturel. Les cinq années à venir seront déterminantes, avec des rendez-vous majeurs : la convention sur la biodiversité en 2020, 10 ans après les accords d'Aïchi où la France s'était engagée -sans succès à ce jour- à stopper l'érosion de la biodiversité, la révision de la politique agricole commune en 2020, la concrétisation de la COP 21 visant à maintenir le réchauffement climatique... D'autre part, le rôle de l'Europe auquel le Président de la République s'est montré attaché sera déterminant, notamment au regard du maintien et du renforcement des directives oiseaux et habitats.

La LPO espère que le signal positif envoyé par la nouvelle équipe gouvernementale avec la nomination de Nicolas Hulot à la tête du ministère en charge de la Transition écologique et solidaire sera traduit dans les faits, les moyens et les actes. Dans ces conditions, elle contribuera à sa manière au déploiement des politiques publiques, à la mobilisation du secteur privé et à la sensibilisation du grand public.

Contact presse

Carine Carbon

Attachée de presse

carine.carbon@lpo.fr

06 34 12 50 69

Engagements d'Emmanuel Macron en réponse au questionnaire de la LPO sur :

<https://www.lpo.fr/actualites/elections-presidentielles-2017-que-propose-emmanuel-macron-pour-la-nature>